

Passerelle

Passerelle

Passerelle

Passerelle



Edito

Une nouvelle étape dans la construction de la formation professionnelle universitaire des maîtres

L'IUFM Nord-Pas de Calais va être intégré à l'université d'Artois en tant qu'école interne, à compter du 1^{er} janvier 2008, au plus tard le 24 avril 2008, échéance ultime inscrite dans la loi sur l'avenir de l'école de 2005.

Cet événement important constitue une nouvelle étape dans la construction de la formation professionnelle universitaire des maîtres commencée en 1989 (Loi d'orientation sur l'éducation du 10 Juillet - art 17).

Il était alors décidé que tous les enseignants seraient désormais recrutés au niveau de la licence, donc tous fonctionnaires de conception, cadres A de la fonction publique d'État. La Nation voulait ainsi manifester l'égalité de l'enseignement scolaire, l'égalité de dignité de tous les enseignants du primaire et du secondaire. Il était également décidé, en contradiction avec la loi sur l'enseignement supérieur de 1984, que tous les enseignants seraient formés en deux ans au sein d'IUFM, nouveaux établissements rattachés par convention à chacune des universités de l'académie. L'IUFM de l'académie de Lille est créé dès 1990, à titre expérimental, à partir des struc-



tures préexistantes : Ecoles Normales d'instituteurs (2 à Arras, 1 à Outreau, 2 à Douai, 1 à Lille et 1 à Gravelines), École Normale Nationale d'Apprentissage de Villeneuve d'Ascq et Centre Pé-

dagogique Régional, service sans mur du rectorat. Le chantier IUFM est ouvert, qui jamais, depuis 17 ans, n'a connu ni pause ni répit. Le choix de l'université d'Artois a été arrêté par le recteur, chancelier des universités, après examen des candidatures de 4 universités de l'académie. C'est, de fait, une nouvelle université qui émergera à terme du processus d'intégration. En son sein, l'IUFM, conformément aux missions que la loi lui confie, continuera à travailler avec toutes les universités de l'académie. Une convention inter-université devrait définir le cadre de cette coopération. Elle devrait définir, entre autres, des cursus « profession de l'enseignement » en licence et l'apport spécifique des universités à la préparation aux concours du second degré, grâce aux liens vivants que leurs enseignants-chercheurs entretiennent avec la recherche dans les disciplines académiques.

La loi du 10 août 2007 crée un contexte nouveau à l'intégration de chaque IUFM en accordant aux EPSCP les conditions d'une autonomie renforcée. L'arrêté du 19 décembre 2006 portant cahier des charges de la formation des maîtres en IUFM manifeste la volonté de l'État de continuer à exercer ses responsabilités quasi régaliennes en la matière et se traduit par la mise en œuvre de nouveaux plans de formation dès cette rentrée 2007. Une mission récemment confiée par le Premier Ministre au député Guy Geoffroy devrait prochainement permettre d'examiner les articulations entre les lois

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

de 2005 et de 2007. Une convention entre le recteur et l'université d'Artois précisera par ailleurs les relations entre l'État-employeur et le dispositif universitaire de formation des maîtres.

L'intégration de l'IUFM à l'université d'Artois comporte des dimensions multiples, techniques, symboliques et politiques. Elle relève d'un processus lourd et long qui se prolongera au delà de cette année, même si, en cas d'intégration au 1^{er} janvier 2008, des dispositions doivent être arrêtées avant le 31 décembre 2007 (composition du conseil de l'IUFM en particulier) et avant le 31 mars 2008 (statuts de l'IUFM). L'organisation retenue pour la gestion de ce projet et son suivi, appuyée par un travail de communication étendue dont ce numéro de *Passerelle* est un exemple, vise à permettre à tous les personnels BIATOS et enseignants de l'IUFM et de l'université d'Artois de prendre part à l'édification du nouvel établissement dont ils sont les pierres vives. Elle vise plus largement à associer à cette entreprise l'ensemble des universités de la région et des partenaires institutionnels impliqués dans la formation professionnelle universitaire des maîtres.

Avant la fin de l'année universitaire 2007/2008, la loi du 10 août 2007 produira des changements institutionnels importants (nouveau Conseil d'Administration, renouvellement des Conseil Scientifique et Conseil des Études et de la Vie Étudiante en particulier) auxquels les personnels de l'IUFM doivent se préparer pour y participer pleinement, le moment venu, avec leurs collègues de l'université d'Artois ■

*Dominique Guy Brassart
Professeur des universités
Directeur de l'IUFM Nord-Pas de Calais
Villeneuve d'Ascq, le 10 septembre 2007*

Vers une nouvelle université

Depuis l'annonce par le Recteur de l'intégration de l'IUFM Nord-Pas de Calais à l'université d'Artois, le processus initié par la loi de 2005 dite « d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école » est entré dans sa phase opérationnelle.

Sans attendre la publication du décret d'intégration qui devrait, selon toute vraisemblance et pour des raisons essentiellement budgétaires et comptables, retenir pour date de prise d'effet le 1^{er} janvier 2008, les équipes administratives et techniques des deux établissements se sont mises au travail.

L'organisation retenue pour mener à bien cette opération complexe relève d'une démarche « classique » de projet.

Des groupes techniques (GT) ont été constitués autour d'un certain



nombre de champs intéressant au premier chef les deux établissements dans le cadre interne de leur rapprochement : Comptabilité-finances, Patrimoine, Systèmes d'information, Ressources Humaines, Documentation, Recherche, Relations Internationales, Communica-

tion, Statuts, Scolarité et Formations, observatoires.

Coordonnés par les secrétaires généraux des deux établissements et animés par les responsables administratifs et techniques et le cas échéant par les responsables « politiques » (vice présidents, chargés de mission et directeurs adjoints) de l'université et de l'IUFM, ces groupes techniques ont vocation, à partir d'un état des lieux des procédures existant de part et d'autre, à dégager les différentes solutions susceptibles d'être apportées aux problèmes rencontrés.

Chaque fois qu'un arbitrage s'avère nécessaire le comité de pilotage (COPIL) composé des équipes de direction de l'université et de l'IUFM est saisi afin d'arrêter la solution paraissant la mieux adaptée aux contextes particuliers des deux établissements.

Deux autres chantiers présentent par ailleurs une importance toute particulière.

Ils associent d'une part, l'ensemble des universités de l'Académie, l'IUFM et le Rectorat autour de l'élaboration d'une convention de coopération interuniversitaire relative à la formation des maîtres, d'autre part l'université d'Artois, l'IUFM et les services du Rectorat en vue de la rédaction d'une convention devant préciser les relations et les domaines de collaboration de l'Etat-employeur avec l'appareil de formation universitaire.

Il est prévu que l'état d'avancement de l'ensemble de ces chantiers fasse l'objet d'une restitution devant différentes instances (CA, CSP, CPE) associant ainsi représentants des personnels et des usagers.

Une information plus large en di-

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

rection des personnels est également réalisée par la mise en ligne sur les espaces numériques de travail des deux établissements des documents retraçant l'évolution de la réflexion collective sur ces différents dossiers.

Amorcé dès le mois de juillet 2007, le processus d'intégration ne s'achèvera pas le 1^{er} janvier 2008, même si, pour de multiples questions, des solutions devront avoir été mises en place à cette date.

L'année 2008 constituera encore à bien des égards une période de transition au cours de laquelle le processus s'approfondira pour se poursuivre à coup sûr en 2009 et peut-être même au delà. Car bien loin de constituer une simple opé-

ration technique, aussi complexe soit-elle, la fusion de deux établissements tels que l'université d'Artois et l'IUFM Nord-Pas de Calais implique une véritable acculturation réciproque qui devrait permettre, chaque fois que cela sera possible, de retenir chez les uns et les autres les meilleures pratiques. A travers ce long et lent processus, c'est donc bien au cours des semaines, des mois, voire des années à venir une nouvelle université que nous participerons, ensemble, à construire ■

Laurence Deloffre
Secrétaire Générale de l'Université d'Artois
Laurent Kabanoff
Secrétaire Général de l'IUFM
Nord-Pas de Calais



25 juin et 13 juillet 2007

Les personnels de l'université d'Artois et de l'IUFM se rencontrent pour la première fois

Immédiatement après avoir auditionné les 4 présidents des universités de la région candidates à l'intégration de l'IUFM : Artois, Lille 1, Lille 3 et Valenciennes, Bernard Dubreuil, Recteur, Chancelier des Universités, annonçait, dès le 12 juin sa décision de retenir l'université d'Artois.

Dès cette date, Dominique Guy Brassart et Christian Morzewski ont prévu un calendrier de rencontres et les étapes du travail à mettre en chantier, avec en point de mire la date du 1^{er} janvier 2008. Deux réunions de travail communes aux personnels de l'université d'Artois et de l'IUFM ont très vite été programmées avant la coupure des vacances d'été. La première a eu lieu le 25 juin à

l'IUFM, dans l'amphithéâtre Deribourg du site de formation d'Arras. Elle avait pour objectif de formaliser une première rencontre entre



Le 25 juin, un public très attentif dans un amphi bondé...

les différents personnels des deux structures et de leur donner l'occasion de poser les questions qui leur

paraissent les plus cruciales et les plus urgentes. Les participants sont venus en nombre, la séance a duré près de trois heures dans une

atmosphère de sérieux et de relative solennité. Christian Morzewski et Dominique Guy Brassart ont tour à tour fait une présentation de leur établissement, puis la parole a été donnée à la salle. Les questions ont été nombreuses, elles portaient souvent sur le devenir des personnels et sur les changements possibles dans les mois ou les années à venir, certaines étaient très générales d'autres au contraire très pointues : « Quel sera le devenir des formateurs

1^{er} degré ? », « Que deviendra la structure informatique de l'IUFM ? Sera-t-elle maintenue ou inté-

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

grée au CRI de l'université d'Artois ? », ou encore : « Qui sera le plus haut responsable de l'école intégrée ? Le président de l'université ou le directeur de la composante ? », « Un formateur de l'École intégrée donnant des



cours à l'université d'Artois sera-t-il considéré comme un intervenant extérieur ou comme un enseignant de l'université assurant un cours sur un autre site ? Faudra-t-il une autorisation de cumul dans ce cas de figure ? », « A quelle date est prévue l'intégration de l'IUFM ? », « Quelle sera la marge de manoeuvre respective de l'IUFM et de l'université dans le recrutement des personnels ? Enseignants, enseignants chercheurs, personnels BIATOS ? ». Les réponses ont permis de préciser, concernant le personnel et son avenir, que les statuts de la fonction publique permettaient de garantir à chacun le respect de droits et de règles que l'intégration ne modifiera pas, que par ailleurs le ministère a rédigé un cahier des charges et un vade mecum de l'intégration qui posent les règles du jeu et éclairent la mise en oeuvre de ce changement.

Pour préparer cette réunion et permettre à ceux qui ne pouvaient y venir de poser leur questions, l'IUFM avait créé une adresse électronique : integration@lille.iufm.fr. L'après-midi s'est bien sûr terminée autour d'un verre de l'amitié.

La deuxième réunion a eu lieu la journée du 13 juillet, également à

Arras. Elle avait un caractère plus technique puisqu'elle concernait les responsables des directions et des services des deux établissements à qui était donnée l'occasion de travailler pour la première fois de façon concrète au chantier de l'intégration, chacun dans son domaine particulier de responsabilité et de compétences.

Laurent Kabanoff et Laurence Deloffre, les Secrétaires Généraux, respectivement de l'IUFM et de l'université d'Artois avaient constitué onze groupes techniques : 1-Comptabilité-finances, 2-Patrimoine, 3-Systèmes d'information, 4-Ressources humaines, 5-Docummentation, 6-Recherche, 7-Relations Internationales, 8-Communication, 9-Statuts, 10-Scolarité et formation, 11-Interuniversité.

La journée a été ouverte par le président de l'université d'Artois et le directeur de l'IUFM devant l'ensemble des participants, puis les groupes se sont mis au travail. L'objectif de la journée était de préparer un état des lieux, de faire l'inventaire des chantiers à mettre en place, de dégager des axes prioritaires et de



réfléchir au calendrier des actions. A l'issue de la journée chaque groupe a pu remettre un compte rendu de ses constats afin d'amorcer dès la rentrée de septembre les premières prises de décision. Désormais, ce sont les groupes techniques et le comité de pilotage de l'intégration qui ont à trouver

les réponses appropriées et les solutions concrètes pour que le processus d'intégration s'effectue de la manière la plus sereine et la plus efficace possible ■

Etre informé sur le processus d'intégration de l'IUFM à l'université d'Artois

Pour que les usagers et les personnels de l'IUFM (et ceux de l'université d'Artois) puissent se tenir informés sur le processus d'intégration au fur et à mesure de son déroulement, différents moyens ont été mis à leur disposition :

- une adresse électronique : integration@lille.iufm.fr
- un numéro spécial de *Passerelle* dans lequel les principaux responsables des deux établissements expliquent la démarche et présentent leur point de vue.
- un espace spécifique accessible par l'ENT, sur lequel sont déposés tous les comptes-rendus de réunions, les textes officiels, le calendrier... de l'intégration sur www.lille.iufm.fr. L'université d'Artois a de son côté ouvert un même espace où se trouvent données les mêmes informations sur www.univ-artois.fr.

Des rendez-vous communs nous permettront de recevoir en direct le public et les usagers, le premier d'entre eux : le salon de l'étudiant en janvier 2008 où nous partagerons bien sûr le même espace, au côté de l'ensemble des composantes de notre nouvel établissement ■

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Les identités de l'Université d'Artois et de l'IUFM Nord-Pas de Calais

En 2006-2007



La Direction Régionale à Villeneuve d'Ascq

7 sites de formation
Arras, Douai, Gravelines,
Lille, Outreau, Valenciennes et Villeneuve d'Ascq



La présidence et les services centraux à Arras

5 pôles universitaires
Arras, Béthune,
Douai, Lens et Liévin



- Formation initiale et continue des Professeurs des Ecoles
- Formation initiale des Professeurs de Lycées et Collèges, de Lycées Professionnels dans 4 secteurs disciplinaires
 - Lettres, Langues, Arts, Sciences Humaines
 - Mathématiques, Sciences et Technologie (y compris STAPS et Sciences et Techniques Industrielles)
 - Formations liées à l'exercice d'une profession
 - Enseignement spécialisé
- Formation initiale des Conseillers Principaux d'Éducation
- Formation initiale des Documentalistes

- 6 636 étudiants-professeurs et professeurs stagiaires
- 326 enseignants-chercheurs et formateurs à temps plein
- 310 personnels administratifs, ingénieurs, techniciens de service et de bibliothèque
- 223 formateurs associés du 1^{er} degré et 71 formateurs associés du 2^{ème} degré
- Plus de 1 000 maîtres de stage

6 laboratoires de recherche associés ayant l'IUFM comme établissement secondaire

1 Service Commun de Documentation organisé en 8 médiathèques dont 1 médiathèque Recherche

- Formation initiale dans 4 domaines
 - Humanités (Lettres, Arts du spectacle, Langues, Histoire, Géographie)
 - Droit, Sciences économiques et de Gestion
 - Sciences et Technologie (Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Biologie, Génie Civil, Génie Industriel, Génie Logistique, Ingénierie Électrique)
 - Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
- Service de Formation Continue Universitaire : SEPIA

- 10 574 étudiants inscrits et répartis sur les 5 pôles
- 522 enseignants
 - 84 professeurs des universités
 - 233 maîtres de conférences
 - 26 ATER
 - 145 enseignants du second degré
 - 20 lecteurs, maîtres de langues, moniteurs
 - 13 personnels associés à temps partiel
 - 1 assistant titulaire
- 333 personnels administratifs, ingénieurs techniques de recherche, administratifs scolaires et universitaires, personnels de bibliothèque universitaire

- 1 école doctorale
- 14 laboratoires de recherche
- 189 doctorants inscrits en 2006/2007

1 Service Commun de Documentation organisé en 8 bibliothèques universitaires



Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Le Président de l'Université d'Artois répond aux questions de Passerelle

Passerelle Pourquoi le Président de l'université d'Artois a-t-il souhaité proposer la candidature de son établissement à l'intégration de l'IUFM Nord-Pas de Calais ?

Christian Morzewski Lors de la campagne électorale qui m'a porté à la Présidence de l'université d'Artois, en septembre 2006, j'avais clairement annoncé que cette candidature serait un de mes objectifs prioritaires. Mais, au-delà d'un engagement personnel fort, je tiens à préciser que c'est l'établissement unanime qui s'est porté volontaire pour cette intégration, comme en a bien témoigné le vote du conseil d'administration de l'université d'Artois le 9 février 2007. Les membres du bureau et de l'équipe de direction de l'université, représentant toutes les composantes de formation et de recherche de tous nos pôles, ont immédiatement considéré que ce chantier constituait une opportunité exceptionnelle de co-développement des deux structures. L'IUFM Nord-Pas de Calais et l'université d'Artois ont en effet quasiment le même âge, une histoire en partie commune, une structuration multipolaire comparable et une implantation quasi mitoyenne sur deux de leurs pôles les plus importants, Douai et Arras. C'est dire qu'une coopération étroite et souvent cordiale s'était déjà créée depuis longtemps entre les établissements et surtout entre les personnels. Enfin, je partage avec Jean-Pierre Renard, vice-président de notre université et en charge du dossier des relations avec l'IUFM, le même intérêt pour la formation des maîtres, attachement sans doute lié à nos parcours personnels d'enseignants et de formateurs et plus encore à notre conscience que les métiers de l'enseignement constituant l'un des débouchés prédictifs de nos étudiants, il y a une nécessité absolue pour les universitaires à s'y impliquer davantage. Plutôt que de critiquer de façon aussi stérile que caricaturale l'organisation de la formation des maîtres, comme certains universitaires y ont encore tendance, à nous de « mettre la main à la pâte ». De ce point de vue,

la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école intégrant les IUFM dans les universités et leur transférant de jure la responsabilité de la formation des maîtres, ne pouvait que conforter notre volonté d'être des acteurs essentiels de celle-ci : de fait, c'est du 24 avril 2005 que date notre candidature ! Aussi l'université d'Artois est-elle particulièrement honorée d'avoir été choisie pour intégrer l'IUFM Nord-Pas de Calais, et fera tout pour se montrer à la hauteur de la confiance qui lui a été faite.



Passerelle A l'égard du processus d'intégration, quels objectifs à court et moyen termes envisagez-vous pour l'université d'Artois ? Pour l'IUFM Nord-Pas de Calais ?

Christian Morzewski Le processus a été enclenché dès le lendemain de l'annonce de la désignation de notre université, avec l'avantage d'une relation antérieure de coopération franche et loyale entre nos deux établissements. Pour faciliter le processus administratif et technique de l'intégration, un « comité de pilotage » a été immédiatement mis en place. Par-dessus tout, il s'agit de réussir le « volet humain » de l'intégration, qu'il s'agisse des usagers ou des personnels. Chacun devra pouvoir trouver, au sein de la nouvelle entité, un espace d'accomplissement professionnel et des conditions d'épanouissement qui le motivent à s'engager de façon personnelle, posi-

tive et dynamique dans la réussite de l'intégration. Cette volonté d'associer et d'impliquer tous les personnels s'est déjà traduite par une première réunion générale « agrégative », le 25 juin sur le site IUFM d'Arras. D'autres réunions suivront, de même que des visites à la rencontre des collègues sur les différents sites. Une campagne de communication conjointe est également engagée, à l'IUFM et à l'université d'Artois.

Une autre priorité va concerner le partenariat inter-universitaire, que nous souhaitons non seulement maintenir mais renforcer. Avec six universités régionales partenaires de son action, l'IUFM Nord-Pas de Calais, l'un des plus importants de France, constitue en effet un « cas d'école ». Pas question pour l'Artois, université intégratrice, de vouloir faire « cavalier seul » ou de tenir une position hégémonique vis-à-vis de ses voisins du Littoral, de Valenciennes ou de Lille, dont certaines étaient d'ailleurs elles aussi candidates. Mais pas question non plus d'aliéner le rôle de pilotage qui nous est désormais dévolu en la matière. Un partenariat équilibré et loyal, dont le protocole est en cours de finalisation avec les cinq autres universités, garantira le rôle et la place de chacun, afin de faire de la richesse du tissu universitaire de notre région un véritable atout pour la formation des maîtres.

C'est aussi avec le Rectorat, responsable de la « commande » et de l'emploi des futurs enseignants, que nous aurons à contractualiser. Pas d'inquiétude là non plus, compte tenu de la qualité de la relation et du climat de confiance dans le dialogue engagé avec Bernard Dubreuil, Recteur de l'Académie de Lille. Quant au processus réglementaire et juridique de l'intégration, une fois rendu l'avis du CNESER et publié le décret, il nécessitera une refonte complète des statuts et organes de gouvernance de l'université d'Artois. Cette entreprise à laquelle nous nous sommes attelés depuis déjà plusieurs mois vient de se trouver télescopée par la récente loi

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

Numéro spécial intégration

sur l'autonomie des universités, mais nous avons bon espoir de conjointre les deux chantiers et d'aboutir, au printemps 2008 et à l'issue de nouvelles élections des différents Conseils, à une configuration dans laquelle l'IUFM trouvera toute la place et toute la représentation délibérative qui lui revient.

Passerelle *Quels axes prioritaires fixez-vous au nouvel établissement issu de l'intégration pour ses personnels ? pour la recherche ? pour la formation des enseignants ?*

Christian Morzewski Parlons d'abord de formation des maîtres, en rappelant que l'objectif premier assigné à cette intégration est bien de lui apporter une réelle plus-value. On a beaucoup invoqué l'« universitarisation » accrue que l'intégration apportera à la formation des maîtres. Mais n'oublions pas le renforcement de la professionnalisation. C'est dans cette double perspective que nous entendons apporter une contribution importante. S'agissant de l'« universitarisation », et en rappelant que le « u » de « universitaire » était originellement engrammé dans le sigle de l'IUFM, et que les formateurs IUFM en ont le statut, la compétence et la dignité, je compte sur trois leviers principaux pour la renforcer, aux différents stades de la formation initiale et continuée des maîtres. D'abord, la pré-professionnalisation dans les parcours de Licence, avec l'ambition de mettre en place rapidement, en partenariat avec toutes les universités régionales, de vrais parcours « métiers de l'enseignement », dès la première année de Licence. Alors que l'on trouve indispensable de professionnaliser certaines filières dès la première année post-bac, on s'accommode de parcours erratiques, improvisés, bricolés, pour les futurs maîtres avant leur entrée à l'IUFM ! Leur formation doit donc commencer dès l'entrée à l'université. L'aide à la construction d'un projet professionnel devrait démarrer beaucoup plus précocement dans les cursus universitaires : connaissance des systèmes éducatifs français et étrangers, ini-

tiation à la sociologie de l'éducation, éléments de pédagogie, de didactique et d'histoire des disciplines, épistémologie, mais aussi « mise à l'épreuve » sur le terrain par le biais de stages en milieu scolaire.

C'est aussi du rapprochement renforcé avec la recherche que l'on peut tirer une réelle plus-value universitaire pour la formation des maîtres – c'est-à-dire à la fois les futurs maîtres mais aussi leurs formateurs actuels. L'université d'Artois mettra à profit la variété et la richesse de sa pluridisciplinarité puisque tous les grands secteurs de formation enseignés à l'université d'Artois se trouvent adossés à des centres de recherche qui accueillent déjà des enseignants-chercheurs de l'IUFM, et qui vont développer en leur sein des axes et des programmes spécifiques dédiés à la didactique et à l'éducation. Nous escomptons beaucoup de cette mise en synergie dont les effets sur les étudiants et stagiaires ne peuvent être que stimulants : le privilège exclusif de l'enseignement universitaire réside justement dans cet adossement permanent de l'enseignement à la recherche, dans cette interaction continue entre l'élaboration des savoirs nouveaux et savants, et le souci de leur transmission immédiate aux publics étudiants – pour éventuelle transposition scolaire ultérieure.

C'est enfin dans cette même perspective interactive enseignement-recherche que nous souhaitons aboutir très vite à une « mastérisation » des cursus de formation des maîtres : nous allons proposer un Master régional des métiers de l'éducation et de la formation dont l'accès sera facilité pour les candidats admis ou admissibles à certains concours afin de leur permettre de valoriser une formation qui, conduite jusqu'à bac + 5 à l'IUFM, n'apporte actuellement aucune reconnaissance universitaire.

On voit le bénéfice immédiat et à plus long terme pour les personnels de l'IUFM, dans la mesure où leur rattachement à un laboratoire ou à une équipe de recherche de l'université d'Artois sera facilité, et leur éventuelle promo-

tion encouragée à la mesure du dynamisme de leur activité de recherche au service du nouvel établissement. Pour toutes les catégories d'enseignants, je souhaiterais aussi que la mobilité se trouve encouragée – je ne parle pas de mobilité géographique, sauf pour les collègues qui le souhaiteraient, mais de possibilités élargies d'intervention pédagogique dans toutes les formations et toutes les composantes de la nouvelle « maison commune », la réciproque s'entendant aussi pour les enseignants « non-IUFM » de l'Artois qui souhaiteraient à l'inverse intervenir dans les cursus de formation des maîtres. Nous encouragerons donc ces échanges et ces services partagés.

S'agissant enfin des collègues BIATOSS, le changement d'échelle de l'établissement nouveau dont ils vont être des personnels de droit absolument égal, ouvrira sans doute pour eux aussi d'intéressantes perspectives de mobilité, fonctionnelle et, pour ceux qui le souhaiteront, géographique. Tous ces aménagements feront l'objet de concertations et d'évaluations dans le cadre d'un suivi régulier placé sous la houlette des Secrétaires Généraux de l'université d'Artois et de l'IUFM. Là encore, pragmatisme, souplesse, respect des personnels et optimisme seront les maîtres-mots.

Passerelle *Quelle politique de formation des maîtres souhaitez-vous défendre ?*

Christian Morzewski Sur cette question, il me semble qu'on campe depuis trop longtemps en France sur des positions doctrinaires assez archaïques. J'aimerais d'abord rappeler que cette formation des maîtres ne saurait démarquer à l'entrée de l'IUFM – ni s'arrêter à sa sortie. Le développement de la formation tout au long de la vie pour les enseignants m'apparaît en effet comme une autre urgence. Je récusé aussi le vieux débat entre tenants de la formation d'« érudits » et les adeptes du « tout-pédagogique ». S'il n'est de science que du général, il n'est de didactique que disciplinaire : l'enseignant, y compris celui du premier degré, doit avoir été formé au plus haut

niveau dans une discipline, de préférence académique, à partir de laquelle il pourra opérer toutes les transpositions ensuite nécessitées par sa polyvalence, et, espérons-le, transmettre de surcroît le goût de ces disciplines. Mais cette érudition ne suffira pas si l'un et l'autre ignorent les conditions de transmission pédagogique de ces « savoirs savants », les méthodes de transposition scolaire, bref s'ils n'ont pas reçu aussi une solide formation, en matière de didactique et de pédagogie, sans oublier les autres piliers du référentiel de compétences, bien sûr !

Passerelle Quelle(s) évolution(s) pensez-vous que l'intégration de l'IUFM à l'Université d'Artois permettra de façon générale ? et en matière de formation des maîtres en particulier ?

Christian Morzewski Dans une dynamique « gagnant-gagnant », j'attends une vraie potentialisation mutuelle des moyens et des résultats de l'université d'Artois et de son école intégrée de formation des maîtres : qu'il s'agisse de capacité de formation (initiale et continue), de recherche, de gestion des ressources humaines, de relations internationales, d'action culturelle.

En matière de recherche en particulier, nous entendons bien exercer toutes nos compétences, et faire émerger l'université d'Artois comme université de référence en matière de recherche en éducation.

Mais, pas plus qu'il n'est question pour l'Artois de monopoliser ce domaine, il n'est question pour l'Artois de se confiner à ce seul domaine, ni de lais-

ser oblitérer l'établissement exclusivement comme « université pédagogique ». Dans les autres domaines aussi de recherche fondamentale et appliquée, des laboratoires et des équipes d'excellence ont émergé, et leur développement reste ma préoccupation prioritaire pour permettre à l'université d'Artois de tenir toute la place qui lui revient dans la carte régionale de la recherche, des écoles doctorales, des formations en Master.

De ce point de vue-là aussi, l'arrivée des forces de l'IUFM est une chance exceptionnelle pour donner une autre envergure à l'établissement. Et de fait, c'est un nouvel établissement, une « nouvelle université d'Artois » qui va naître de cette intégration ■

Intégration des IUFM aux Universités

C'est la loi d'orientation et de programmation dite « loi Fillon » du 23 avril 2005, qui dans ses dispositions transitoires et finales (article 85) a fixé un délai de 3 ans à compter de la date de sa publication, pour l'intégration des IUFM aux universités.

Extrait du Code de l'éducation, art. L.625-1 : « La formation des maîtres est assurée par les instituts universitaires de formation des maîtres. Ces instituts accueillent à cette fin des étudiants préparant les concours d'accès aux corps des personnels enseignants et les stagiaires admis à ces concours. La formation dispensée dans les instituts universitaires de formation des maîtres répond à un cahier des charges fixé par arrêté des ministres chargés de l'enseignement supérieur et de l'Éducation nationale après avis du Haut Conseil de l'éducation. Elle fait alterner des périodes de formation théorique et des périodes de formation pratique. »

En ce qui concerne l'IUFM Nord-Pas de Calais, au terme d'un appel d'offres

lancé auprès des universités de l'Académie et après l'examen des candidatures des universités de Valenciennes, Lille I, Lille III Charles de Gaulle, et d'Artois, le choix du Recteur s'est porté sur cette dernière. Cette proposition devrait s'accompagner de la rédaction de décrets ministériels de dissolution de l'IUFM Nord-Pas de Calais en tant qu'établissement public, et de recréation de l'IUFM en tant qu'école intégrée à l'université d'Artois.

La date d'effet de ces textes pourrait être le 1^{er} janvier 2008.

Comme le précise le code de l'éducation en son article L.721 « les instituts universitaires de formation des maîtres sont régis par les dispositions de l'article L.713-9 du code de l'éducation et sont assimilés, pour l'application de ces dispositions, à des écoles faisant partie des universités ». Dans ce cadre, le directeur de l'IUFM en poste au 1^{er} janvier 2008 devient administrateur provisoire de la nouvelle école intégrée avec pour mission : de mettre en place le nouveau conseil d'école

(40 membres maximum), d'élaborer le projet de nouveaux statuts de l'école, de le faire approuver par le conseil d'école provisoire composé de membres désignés et élus à partir de janvier 2008, puis par le Conseil d'administration de l'université, le tout dans un délai de 3 mois à compter de la date d'effet de l'intégration soit le 31 mars 2008 au plus tard.

Dès leur adoption par le Conseil d'administration de l'université les statuts provisoires deviennent définitifs et la composition du Conseil d'école se trouve également validée.

L'administrateur provisoire exerce ses fonctions jusqu'à la nomination du nouveau directeur de l'IUFM dans les conditions déterminées par l'article L.713-9 du code de l'éducation, à savoir nomination par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur sur proposition du nouveau conseil d'école.

L'IUFM Nord-Pas de Calais devrait donc au 1^{er} septembre 2008, être en ordre de marche en tant qu'école interne de l'université d'Artois ■

DERNIÈRE MINUTE Examen du dossier de l'intégration de l'IUFM par le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) le 16 octobre 2007 : le Recteur d'Académie, le Directeur de l'IUFM et le Président de l'université d'Artois y seront auditionnés.

Journal Interne de l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres

Directeur de la publication : Dominique Guy Brassart

Rédacteurs en chef : Catherine Morfouace et Anne Lemonier-Erpeldinger - catherine.morfouace@lille.iufm.fr et anne.lemonier@lille.iufm.fr

Ont contribué à ce numéro : Dominique Guy Brassart, Laurence Deloffre, Alain Galan, Laurent Kabanoff, Anne Lemonier-Erpeldinger, Catherine Morfouace, Christian Morzewski.

Conception : Alcyone - **Mise en page :** Catherine Deblander (IUFM-Direction)

Impression : Imprimerie Morel et Corduant **Tirage :** 4000 exemplaires **Crédit photos :** IUFM Nord-Pas de Calais

Direction : 365 bis rue Jules Guesde - BP 50458 - 59658 Villeneuve d'Ascq Cedex - Tél : 03.20.79.86.00

Fax : 03.20.79.86.01 - **Site web :** www.lille.iufm.fr